



## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2018**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2018.

## I/ Rappel de certaines règles valables pour le budget principal et le budget annexe :

- Le vote du budget doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et le budget annexe doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil municipal.

## II/ Dotations de l'Etat :

Cette année la commune de Saint-Paul-Flaunac enregistre une légère hausse de ses dotations. Même si la DGF diminue de 2 679 €, la Dotation de solidarité rurale connaît-elle une hausse de 12 375 € par rapport à 2017.

<b>Dotations</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
DGF	146 102 €	143 423 €
Dotation de solidarité rurale	153 731 €	166 106 €
Dotation nationale de péréquation	31 233 €	30 734 €
<b>Total</b>	<b>331 066 €</b>	<b>340 263 €</b>

**Soit + 9 197 € entre 2017 et 2018**

## III/ La fiscalité :

Le conseil municipal de Saint-Paul-Flaunac a fait le choix cette année d'augmenter les taux des impôts directs locaux de 5%.

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**  
**SAINT-PAUL-FLAUGNAC ET MOYENNE DEPARTEMENTALE**

	Taux d'imposition communaux de 2018 -SAINT-PAUL-FLAUGNAC	Taux d'imposition 2017 -moyenne départementale- Communes équivalentes
Taxe d'habitation	5.83%	8.61%
Taxe foncière (bâti)	3.22%	9.85%
Taxe foncière (non bâti)	45.39%	62.26%
CFE	9.08%	13.92%
Total du produit fiscal	112 132 €	196 000 €

**IV/ La dette :**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 326 123.19 €.



**Les emprunts prévus au budget 2018 :**

- 320 000 € pour la construction de l'école maternelle de Flaunac

## **V/ Les principaux investissements budgétisés pour 2018 :**

- Construction de l'école maternelle de Flaunac : 1 004 130 € \*  
*\*Subvention DETR déjà acquise à hauteur de 319 701 €*
- Dissimulation de réseaux (dernière tranche village Saint-Paul) : 56 000 €
- L'adressage : 10 000 €

## **VI/ Le budget de fonctionnement :**

### **Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2017 :**

#### ➤ **Dépenses :**

**012 Le chapitre charge de personnel** augmente d'environ 8 % par rapport à 2017 notamment pour faire face à différents arrêts maladies intervenus depuis le début de l'année.

**65 Le chapitre autres charges de gestion courante** diminue de 4688 € par rapport à 2017 pouvant s'expliquer par le fait que le budget annexe n'a pas besoin d'être subventionné cette année.

**66 Le chapitre charges financières** augmente d'environ 31 % par rapport à 2017 du fait du nouvel emprunt prévu au budget 2018.

**67 Le chapitre charges exceptionnels** augmente de + 4 936 € par rapport à 2017 essentiellement liée à l'annulation d'un double versement de la CPAM en 2017 et d'un titre en doublon sur l'exercice 2016.

**023 Le virement à la section d'investissement** passe de 7 469 € à 100 974 € notamment dû au résultat de l'exercice antérieur.

#### ➤ **Recettes :**

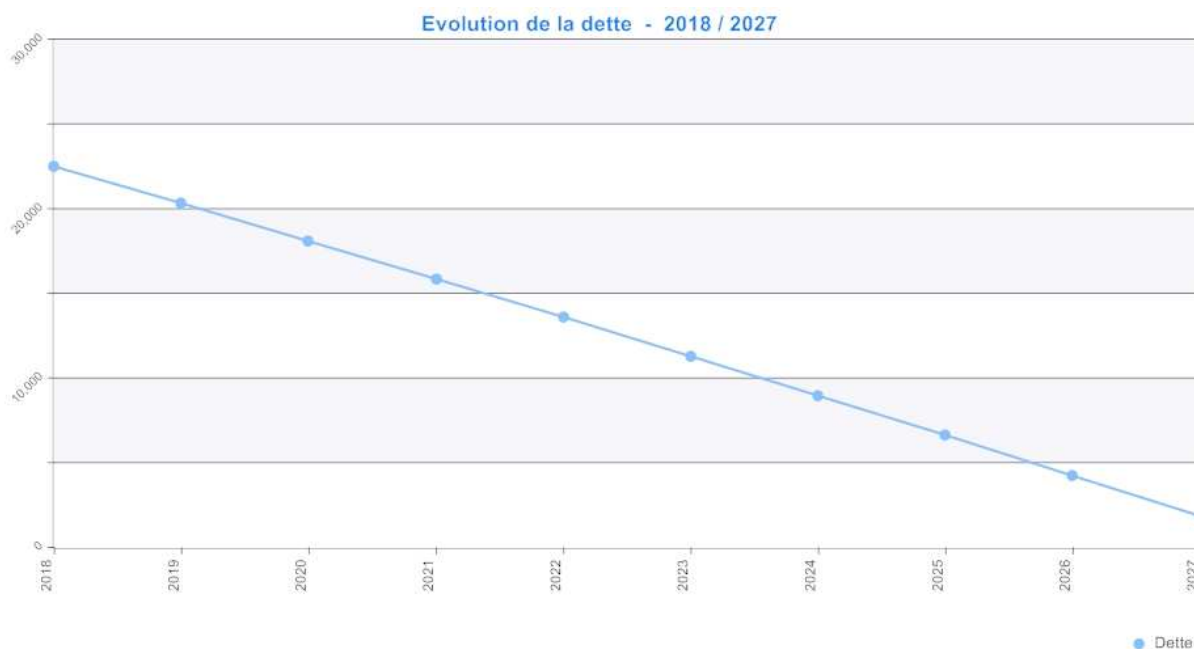
**002 L'excédent antérieur reporté** passe de 241 814 € à 375 410 € en 2018.

**74 Le chapitre dotations et participations** augmente d'environ 4.8 % notamment dû à l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

**6419 Remboursement rémunérations du personnel** augmente d'environ 10 % du fait des arrêts maladies enregistrés (indemnités journalières de la CPAM).

### **Budget annexe photovoltaïque :**

Le budget annexe photovoltaïque s'inscrit lui dans sa continuité. Il est prévu en 2018 essentiellement le remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt contracté pour cette opération et une recette de 2 300 € concernant le rachat d'électricité par EDF.



### **VII/ Les chiffres de chaque budget**

<b>BUDGET 2018</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	940 225 €	1 215 139 €	2 155 364 €
<b>BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE</b>	4845 €	4358 €	9203 €

Note synthétique du budget 2018 présentée à Saint Paul-Flaugnac,

le 09/04/2018.